



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION – RESTAURATION SCOLAIRE
POUR LES ENFANTS INSCRITS EN ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

INSCRIPTION A PARTIR DU 5 AOÛT 2022

Le dossier d'inscription concernant la restauration scolaire des enfants inscrits en école primaire et maternelle (PS/MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2) doit être envoyé ou déposé au Service enseignement avant le 26 Août 2022. Pour toute information, vous pouvez contacter le service au 03.27.53.10.80 – Poste 339 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

RAPPEL : TOUTES LES FACTURES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 DOIVENT ETRE SOLDEES AVANT TOUTE INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR :

Même si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription les années précédentes, il est **INDISPENSABLE** de compléter un nouveau dossier d'inscription et de fournir l'ensemble des pièces demandées :

- Fiche 1,
- Fiche 2 (1 par enfant),
- Règlement intérieur signé,
- Contrat de prélèvement automatique pour la restauration scolaire – Année 2022-2023 et un RIB,
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire ou extra-scolaire, ou à défaut de l'assurance responsabilité civile,
- Photocopie de l'attestation de paiement de la CAF
- Remplir le planning de fréquentation

Pour des raisons liées à la sécurité de votre (vos) enfant(s), il est nécessaire de fournir tous les renseignements demandés, particulièrement les numéros de téléphone pour être contacté en cas d'urgence.

Pour tout changement en cours d'année scolaire, il devra être signalé afin de mettre à jour votre dossier.

Présentation du service restauration et horaires :

La restauration scolaire accueille votre enfant de 11h30 à 13h20 et doit être un moment de convivialité au cours duquel on sert aux jeunes élèves des repas variés, équilibrés et de saison, conçus principalement à partir de produits locaux.

Pour les élèves des écoles élémentaires, les repas sont pris au Collège Jacques Brel et sont servis sous forme de self service. Pour les élèves des écoles maternelles, les repas sont pris au Château Enchanté et servis à l'assiette.

Les enfants sont confiés à une équipe d'encadrants constituée d'agents de la Ville.

Conditions d'admission :

Afin que votre enfant fréquente la restauration scolaire, il est obligatoire :

- de fournir en mairie, au service enseignement un **dossier d'inscription complet**.

Modalités de fréquentation :

Un recensement des enfants est fait chaque matin pour vérifier la pré-réservation établie le mois précédant par vos soins et s'assurer du nombre d'enfants qui devront être présents lors du service.

A 11h30, un comptage des enfants est effectué qui permet de vérifier le recensement du matin et d'éviter que des enfants inscrits à la restauration partent sans autorisation.

Un bordereau récapitulatif mensuel des présences est tenu par les encadrants et est transmis en fin de mois au service éducation pour établir la facturation.

Tarifcation

Le tarif actuel est de 2.20 € le repas pour les élèves en élémentaire, de 4 € pour les élèves en maternelle. Ce prix est révisable chaque année, au 1^{er} Janvier, par délibération du conseil municipal.

Facturation

Elle est établie mensuellement et envoyée au domicile par courrier ou mail au cours du mois suivant.

Tout litige lié à la facturation doit être communiqué au service enseignement dans le mois suivant la réception de la facture. La régularisation éventuelle sera effectuée sur la facture suivante. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Modalités de règlement

Le règlement des factures peut se faire par :

- Prélèvement automatique,
- Espèces,
- Chèque, libellé à l'ordre de Régie de recettes Cantine Louvroil.
- Carte bancaire

En cas de non-paiement, une mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public qui procédera aux poursuites d'usage pour obtenir le règlement des sommes dues.

Information sur les menus

Les menus sont mis à disposition des familles, tous les mois, sur le site internet de la Ville de Louvroil (www.louvroil.fr) et sont, également, transmis aux écoles.

FICHE N° 1

Restauration scolaire – Année 2022/2023

Renseignements pour l'inscription des enfants fréquentant l'école primaire ou maternelle

Coordonnées de la famille - Responsables légaux :

Père :

- ❖ Autorité parentale : oui / non
- ❖ Nom : Prénom :
- ❖ Adresse :
- ❖ Code postal : Ville :
- ❖ Téléphone :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....
- ❖ N° allocataire CAF : - Date de naissance :/...../.....
- ❖ Profession :
- ❖ E-mail :

Mère :

- ❖ Autorité parentale : oui / non
- ❖ Nom : Nom de jeune fille :
- ❖ Prénom :
- ❖ Adresse :
- ❖ Code postal : Ville :
- ❖ Téléphone :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....
- ❖ N° allocataire CAF : - Date de naissance :/...../.....
- ❖ Profession :
- ❖ E-mail :

Autre personne en responsabilité avec l'enfant

- ❖ Lien avec l'enfant :
- ❖ Nom : Prénom :
- ❖ Adresse :
- ❖ Code postal : Ville :
- ❖ Téléphone :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....
- ❖ N° allocataire CAF : - Date de naissance :/...../.....
- ❖ Profession :
- ❖ E-mail :

Enfants de classe primaire ou maternelle (PS/MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2) qui fréquenteront la restauration scolaire

Enfant 1

- ❖ Nom : Prénom :
- ❖ Date de naissance :/...../..... Fille Garçon
- ❖ **Ecole maternelle** : Marie-curie Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : TPS ; PS ; MS ; GS
- ❖ **Ecole Élémentaire** : Mandela Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2
- ❖ Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

Enfant 2

- ❖ Nom : Prénom :
- ❖ Date de naissance :/...../..... Fille Garçon
- ❖ **Ecole maternelle** : Marie-curie Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : TPS ; PS ; MS ; GS
- ❖ **Ecole Élémentaire** : Mandela Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2
- ❖ Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

Enfant 3

- ❖ Nom : Prénom :
- ❖ Date de naissance :/...../..... Fille Garçon
- ❖ **Ecole maternelle** : Marie-curie Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : TPS ; PS ; MS ; GS
- ❖ **Ecole Élémentaire** : Mandela Mespreuven Les Longs Près Suzanne Lannoy Blin
- ❖ Classe : CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2
- ❖ Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

FICHE N°2 (1 par enfant de classe primaire ou maternelle)
Restauration scolaire - Année scolaire 2022/2023
Renseignements sanitaires

ENFANT:

Nom Prénom

Nom de l'école élémentaire :

Classe : Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

Né(e) le :/...../..... à

PERSONNES A CONTACTER : (En cas d'accident, la Ville s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.)

Nom et Prénom des parents ou du responsable légal :

Adresse:

☎ du domicile : / / / /

Mail :

☎ de la mère : / / / /

Profession :

☎ du père : / / / /

Profession :

Coordonnées d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom- Prénom : - ☎ / / / /

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté ; la famille est avertie par nos soins.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX:

Nom et n° de téléphone du médecin traitant:

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

.....
.....
.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de (nom et prénom de l'enfant) au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il / elle devrait subir une intervention chirurgicale.

À le

Signature :

FICHE N°2 (1 par enfant de classe primaire ou maternelle)
Restauration scolaire - Année scolaire 2022/2023
Renseignements sanitaires

ENFANT:

Nom Prénom

Nom de l'école élémentaire :

Classe : Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

Né(e) le :/...../..... à

PERSONNES A CONTACTER : (En cas d'accident, la Ville s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.)

Nom et Prénom des parents ou du responsable légal :

Adresse:

☎ du domicile : / / / /

Mail :

☎ de la mère : / / / /

Profession :

☎ du père : / / / /

Profession :

Coordonnées d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom- Prénom : - ☎ / / / /

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté ; la famille est avertie par nos soins.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX:

Nom et n° de téléphone du médecin traitant:

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de (nom et prénom de l'enfant) au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il / elle devrait subir une intervention chirurgicale.

À le

Signature :

FICHE N°2 (1 par enfant de classe primaire ou maternelle)
Restauration scolaire - Année scolaire 2022/2023
Renseignements sanitaires

ENFANT:

Nom Prénom

Nom de l'école élémentaire :

Classe : Type de repas : Normal ; Sans Viande ; Sans Porc

Né(e) le :/...../..... à

PERSONNES A CONTACTER : (En cas d'accident, la Ville s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.)

Nom et Prénom des parents ou du responsable légal :

Adresse:

☎ du domicile : / / / /

Mail :

☎ de la mère : / / / /

Profession :

☎ du père : / / / /

Profession :

Coordonnées d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom- Prénom : - ☎ / / / /

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté ; la famille est avertie par nos soins.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX:

Nom et n° de téléphone du médecin traitant:

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de (nom et prénom de l'enfant) au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il / elle devrait subir une intervention chirurgicale.

À le

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR UNIQUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS INSCRITS EN ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

1) Le présent règlement intérieur définit les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire pour les enfants inscrits en école primaire.

2) Le restaurant scolaire débute le 1^{er} jour de la rentrée scolaire et se termine le dernier jour de classe. Il fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les inscriptions se font en Mairie au Service enseignement - 1^{er} étage.

Une liste précise doit être établie par ce service avant la rentrée afin de réserver les places disponibles au réfectoire du Collège Jacques Brel ainsi qu'au Château Enchanté.

3) Seront admis au restaurant scolaire les élèves remplissant les conditions suivantes :

- être à jour des paiements de l'année précédente.
- avoir établi un dossier complet et impérativement déposé en Mairie.
- avoir envoyé le planning.

L'inscription à la cantine est valable pour l'année scolaire.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation définitive de l'inscription.

En ce qui concerne la restauration scolaire pour les élèves élémentaires (CP/CE1/CE2/CM1/CM2) dans le réfectoire du Collège J.BREL et conformément à la convention d'hébergement, le restaurant scolaire est ouvert dans la limite des places disponibles et ce pour des raisons de sécurité .

4) Les repas seront pris sous la surveillance du personnel affecté au restaurant scolaire qui veillera à ce que le calme et la discipline règnent.

A) A LA CANTINE SCOLAIRE PENDANT LES REPAS

- Les enfants respecteront les consignes données par le personnel chargé de la surveillance,
- L'entrée dans la salle de restauration s'effectuera dans la sérénité et la discipline,
- Les repas se prendront paisiblement,
- Les enfants auront une bonne tenue à table, mangeront proprement et goûteront de tout.

Les médicaments sont interdits, sauf pour les longues maladies et/ou les maladies chroniques, un P.A.I (Projet Accueil Individualisé) est établi entre la famille et son médecin traitant, l'école et la médecine scolaire, la commune et les responsables du service de surveillance.

B) PENDANT LES TEMPS, AVANT ET APRES LES REPAS, DANS LA COUR DE L'ECOLE.

- Les enfants resteront dans les cours (ou les salles en cas de mauvais temps) et joueront avec les jeux mis éventuellement à leur disposition.

- Ils seront polis et respectueux envers les adultes, obéiront aux instructions données et ne répondront pas avec insolence.

- En cas de litige et d'indiscipline, le responsable en informera le Maire, qui convoquera les parents et prendra les mesures nécessaires.

- En aucun cas, le personnel de surveillance ne doit être pris à parti (surtout devant les enfants) ou faire l'objet d'altercation ou d'injonction de la part des parents d'élèves.

5) Le prix des repas est fixé chaque année, au 1^{er} janvier, en application d'une délibération du Conseil Municipal.

La facturation de la restauration scolaire sera payable mensuellement et à terme échu, dès réception de la facture.

Les règlements s'effectueront du 1^{er} au 15 du mois, au Service enseignement de la Mairie, par chèque à l'ordre du « Régie de Recettes – Cantine Scolaire Louvroil », en espèces ou par carte bancaire **ou par Prélèvement Automatique au 10 du mois.**

Les factures datées non soldées entre Septembre et décembre de l'année (N) feront l'objet d'un recouvrement par titre de recette auprès du Trésor Public.

Les factures datées non soldées entre Janvier (N+1) et Juillet (N+1) feront l'objet d'un recouvrement par titre de recette auprès du Trésor Public.

6) Ce règlement est établi pour l'année scolaire en cours.

7) Le présent règlement est à afficher dans chaque école concernée, au Château Enchanté ainsi qu'en Mairie.

**Le Maire,
Guiseppe ASCONE**



Signatures des Parents :

**CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE – REGIE ENFANCE ENSEIGNEMENT
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

ENTRE

La Commune de Louvroil, représentée par Monsieur Guiseppe ASCONE, Maire en exercice ou son représentant légal
Ci-après dénommée « **la Commune** »

ET

Monsieur, Madame, NOM.....

PRENOM

demeurant (adresse complète).....

Ci-après dénommé « **le souscripteur** »

Représentant légal père, mère, tuteur, (*rayez les mentions inutiles*), de ou des enfants

Enfant 1 (nom, prénom, école élémentaire).....

Enfant 2 (nom, prénom, école élémentaire).....

Enfant 3 (nom, prénom, école élémentaire).....

Fréquentant soit le restaurant scolaire, les centres de loisirs, le périscolaire et le soutien scolaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Obligations de la commune

Soucieuse de développer les services à la population en variant les modes de paiement des services publics facultatifs qu'elle propose, la Commune met en place, en liaison avec le Trésor Public, un dispositif autorisant le prélèvement automatique du prix des services (Restaurant scolaire, centres de loisirs, périscolaire et Soutien Scolaire) effectivement consommés par les enfants du souscripteur.

A ce titre, la commune prend les engagements suivants :

1-1- Chaque mois, une facture détaillée des prestations effectivement consommées sera transmise au souscripteur par voie postale. **La date du prélèvement est fixée au 10 courant.** Cette facture sera adressée suffisamment tôt pour autoriser un contrôle et une éventuelle contestation du souscripteur quant à la réalité des prestations facturées ;

1-2- La commune prend à sa charge les frais de prélèvement facturés par la Banque de France. Toutefois les frais générés par un rejet de prélèvement sont à la charge du souscripteur.

1-3- La commune s'engage à mettre fin au prélèvement sur simple demande écrite du souscripteur. Cette demande met fin au contrat. Les prestations restant dues feront l'objet d'un recouvrement par titre de recette.

Article 2 : Obligations du souscripteur

Le souscripteur s'engage à maintenir le compte bancaire ou postal sur lequel est effectué le prélèvement suffisamment alimenté pour éviter tout rejet du prélèvement par l'établissement bancaire tenant le compte.

Le souscripteur s'engage à signaler, à la Commune, tout changement de ses coordonnées bancaires. Il remplira à cet effet un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement, qu'il accompagnera d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 3 : Dispositions communes

Le présent contrat prend effet au 1er du mois qui suit sa date de signature s'il est signé avant le 15 du mois, ou le mois suivant dans l'hypothèse inverse. (Exemple : un contrat signé avant le 15 octobre prendra effet au 1er novembre. Un contrat signé entre le 15 et le 30 octobre prendra effet au 1er décembre.) Il expire de plein droit après le prélèvement effectué au titre du dernier mois de l'année scolaire 2022/2023.

Au bout de 3 rejets pour insuffisance d'approvisionnement du compte, cela entraînera une résiliation de plein droit du présent contrat. Les sommes dues seront dans cette hypothèse mises en recouvrement via un titre de recettes.

Toute fin anticipée du contrat, quelle qu'en soit le motif, interdit la souscription d'un nouveau contrat au titre de la même année scolaire.

Signatures des parents : (Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Fait à
Le

Fait à Louvroil,
Le

Le Maire,

Mr ASCONE Giuseppe

